

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 9 avril 2025,

L'ARS Normandie appelle à la vigilance face à la recrudescence de la rougeole

La France hexagonale fait face à une recrudescence des cas de rougeole depuis le début de l'année, dans un contexte marqué par des flambées épidémiques en Europe et dans le monde. La Normandie connaît elle aussi une augmentation du nombre de cas. Dans ce contexte, l'ARS Normandie rappelle que la vaccination est une mesure de prévention indispensable assurant une protection individuelle, mais également collective, en permettant de réduire la circulation du virus.

Depuis le début de l'année, la France connaît une recrudescence des cas de rougeole. La Normandie est également concernée : au 9 avril, 7 cas de rougeole sans gravité ont été identifiés dans plusieurs départements normands (dans l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime) pour l'année 2025, quand 10 cas étaient recensés pour toute l'année 2024. Il n'y a pas de cas groupés en collectivité recensés.

Symptômes et transmission de la rougeole

La rougeole est une infection virale, l'une des maladies infectieuses de l'enfance classées comme les plus contagieuses. Le virus se transmet par voie aérienne.

Elle se manifeste par l'apparition d'une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C), de la persistance d'une toux, d'une rhinite ou d'une conjonctivite et d'une éruption cutanée. L'éruption dure 5 à 6 jours.

Elle évolue naturellement vers une guérison dans la très grande majorité des situations.

Les formes les plus compliquées touchent principalement les patients âgés de moins de 1 an et de plus de 20 ans.

La vaccination est la meilleure protection

L'ARS Normandie rappelle que la vaccination est une mesure de prévention indispensable qui assure une protection individuelle, mais également collective, en permettant de réduire la circulation du virus. Il est donc recommandé de vérifier son statut vaccinal pour procéder, si besoin, à un rattrapage conformément aux [recommandations du calendrier vaccinal](#).

Tous les enfants et jeunes adultes devraient être vaccinés contre la rougeole. C'est une vaccination très efficace qui protège de la maladie dans près de 100 % des cas après 2 doses de vaccin. C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2018, la vaccination contre la rougeole fait partie des 11 vaccinations obligatoires chez les enfants. Les parents sont invités à se rapprocher de leur professionnel de santé (médecin généraliste, pédiatre, etc.) dans le cadre du suivi de l'enfant afin de réaliser cette vaccination obligatoire.

Les recommandations aux voyageurs prévoient, dans un contexte de voyage en pays d'endémie ou en phase d'épidémie, l'administration d'une dose de vaccin ROR pour les nourrissons dès l'âge de 6 mois.

Si vous identifiez des symptômes de rougeole, il convient de :

- Prendre contact avec votre médecin traitant pour prendre rendez-vous, sans vous rendre spontanément au cabinet médical ni aux urgences ;

- Ne pas emmener mon enfant à l'école ou en garde d'enfant et limiter les contacts avec d'autres personnes ;
- Activer les gestes barrières : port du masque, lavage régulier des mains...

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Tout médecin suspectant un cas de rougeole doit le transmettre à l'ARS Normandie.